

DECRET N° 99-083 DU 12 FEVRIER 1999

portant nomination des préfets et
secrétaires généraux de départements.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale ;

Sur proposition du ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 16 octobre 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées préfets et secrétaires généraux de départements, les personnes dont les noms suivent :

.../...

Département de l'Atacora :

- Préfet : Monsieur Edouard OUIH OUIH
- Secrétaire général : Marcellin Kouagou KOUAGOU

Département de l'Atlantique

- Secrétaire général : Monsieur Gabriel Coovi COCOSSOU

Département du Borgou

- Préfet : Monsieur Toungoun ZOURKANEYI
- Secrétaire général : Madame Eulalie AYMARD épouse SAGBO

Département du Mono :

- Préfet : Monsieur Georges HOUSSOU
- Secrétaire général : Monsieur Simon Kokou GBESSI

Département de l'Ouémé :

- Préfet : Monsieur Félix Mêtogbé ZANFONGNON
- Secrétaire général : Monsieur Léon Dossa AKEREKORO

Département du Zou :

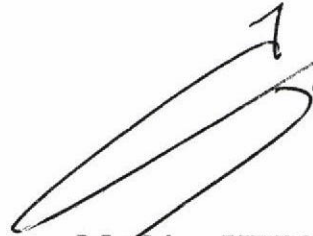
- Préfet : Monsieur Barthélémy DEGUENON
- Secrétaire général : Monsieur Dominique H. ADJALLALA.

.../...

Article 2.- Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de l'administration
territoriale,



Daniel TAWEMA.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO TCHANE

AMPLIATIONS .- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MISAT 4 MF 4
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DGBM-DCF-DSDV-
DTCP-DI 5 EN-DAN-INSAE 3 UNB- FASJEP-ENA 3 IGAA 1 INTERESSES
68 JO 1